



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires
et de la mer du Morbihan
Délégation à la mer et au littoral (DML)

Vannes, le 21 FEV. 2019

Service aménagement mer et littoral (SAMEL)
Unité Lorient Littoral
Affaire suivie par : Jacky LE FLOCH
Tél. : 02 97 64 85 27
Mél : jacky.le-floch@morbihan.gouv.fr

Monsieur le président,

Par courrier du 2 décembre 2018, vous avez attiré mon attention sur les études d'institution de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) sur la commune de Locoal-Mendon. Vous déplorez un manque de concertation.

Je vous précise que ces études, débutées en 2015, sont suivies par un comité de pilotage (COPIL) qui valide les différentes étapes de cette démarche. Cette instance, non obligatoire, regroupe les services de l'État et des collectivités (département et communes), mais aussi bon nombre de partenaires (agriculteurs, comité régional de la conchyliculture (CRC), association de propriétaires, opérateur N2000, associations environnementales, de chasseurs, randonneurs, etc...). Ce COPIL s'est réuni à de nombreuses reprises.

De même, plusieurs sorties terrain ont eu lieu en présence des propriétaires concernés et une réunion publique de présentation du projet de tracé a eu lieu en juin 2017. Au vu de ces éléments, il me semble donc que la concertation a été large et respectueuse des droits de chacun.

Je ne peux que regretter la constitution tardive de votre association, qui arrive en fin d'études d'institution. Toutefois, afin d'élargir cette concertation, les services de la DDTM en charge de cette thématique, prendront contact prochainement avec vous afin de vous présenter le projet de tracé et recueillir vos remarques.

D'ores et déjà, je vous informe, en accord avec la commune, que l'enquête publique ne devrait pas se dérouler en 2019, mais au second semestre 2020.

Par ailleurs, je vous indique également, qu'avant toute validation définitive de la SPPL, j'ai décidé à titre exceptionnel, en dehors des cas réglementaires de saisine de cette autorité, de soumettre le projet de tracé au droit de l'étang de Saint-Jean à l'avis de l'autorité environnementale.

En ce qui concerne la SPPL de Landaul, j'ai lu avec attention vos observations. Comme pour tout tracé, une étude environnementale a été réalisée préalablement à sa définition, ainsi qu'une prise en compte des inventaires relatifs aux espèces protégées. Par ailleurs, en réponse à votre dernière interrogation, je vous informe que le coût des travaux d'ouverture du sentier littoral de Landaul, qui concerne un linéaire de 5,400 km environ, est estimé à 270 000 €.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Ronan GOAVEC
Président de l'association «Sentiers d'Avenir»
9, Kercune
56550 LOCOAL-MENDON

Le préfet,

Raymond LE DEUN

Copies : S/préfecture Lorient, maire de Locoal-Mendon



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
1 allée du Général Le Troadec
56019 VANNES Cédex

**LETTRE
VERTE**

VANNES PRAT PPDC
MORBIHAN
22 02 19
759 LV 0N5463
26A3 563560

€ R.F.
000,80
LA POSTE
MM 123314

Mourier Ronan GOAVEC
Président de l'Association « Sentiers d'Avenir »
9, Kerenne
56550- DOCOAL-Plendor